

Pour mieux vivre et nous déplacer en 2030...

Cette image donne à voir la France de 2030 et éclaire la portée de la planification écologique dans nos vies pour « mieux se déplacer » en 2030.

Les leviers d'action de la planification écologique détaillés ici devront permettre à chacun d'entre nous :

- de **lutter plus efficacement contre les changements qui nous touchent déjà** (hausse des températures, sécheresse, manque de ressources...),
- de **bénéficier d'un environnement vivable pour soi et les siens** (une meilleure qualité de l'air, des écosystèmes plus résilients, des villes moins bruyantes...),
- mais aussi de **maintenir et développer notre qualité de vie** (bien-être, emploi, pouvoir d'achat, souveraineté...).

LÉGENDE

• Lien avec les autres piliers de la planification : **Mieux se loger**

Mieux produire

Mieux préserver

Mieux se nourrir

• **Impact estimé des efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre entre 2019 et 2030, en millions de tonnes équivalent CO2 économisés:** -1 -5 -10

• **Degré de confiance dans l'atteinte de l'objectif :** Cet indicateur estime l'état d'atteinte de l'objectif et du déploiement des mesures en septembre 2024. La courbe du graphique indique la typologie de difficulté de mise en œuvre dans le temps.



... nous roulerons dans des véhicules plus légers et plus sobres.

-7

Remplacer les véhicules thermiques les plus consommateurs par des véhicules plus efficaces

- L'État encourage l'achat et la production de véhicules plus petits, légers et sobres grâce au bonus écologique combiné au dédouanement du malus CO₂ et malus poids, et de la taxe sur les véhicules de société.
- Les entreprises produisent des véhicules plus légers, accessibles financièrement. Les concessionnaires garagistes conseillent ces véhicules à l'achat.
- Les citoyens choisissent d'acheter des véhicules plus sobres et légers, et en discutent autour d'eux.
- Les collectivités locales détiennent une flotte de véhicules plus sobres et légers pour leurs agents, et un service de flotte en autopartage.

C'est important, car un véhicule tout terrain neuf (SUV) consomme environ 40 % de plus par kilomètre qu'une berline légère du fait de son poids essentiellement.

... nous aurons un autre rapport à la mobilité.

-3

Réduire nos besoins de déplacements en permettant notamment à 7 millions de salariés de télétravailler 3 jours par semaine, en développant le tourisme local (5 millions de séjours en 2030) et en raisonnant notre usage du transport aérien

- L'État précise un cadre réglementaire autour du télétravail, et réduit les déplacements domicile-travail et professionnels pour les fonctionnaires d'État.
- Les entreprises œuvrent à réduire les déplacements domicile - travail en développant la pratique du télétravail. Elles favorisent le tourisme local en développant une offre de service adéquate.
- Les collectivités locales favorisent la sécurité et le confort des cheminements piétons. Elles limitent l'étalement urbain en travaillant la revitalisation des centres et en luttant contre l'artificialisation des sols.
- Les entreprises choisissent de partir en vacances localement, et privilégient au moins 1 journée de télétravail par semaine.

C'est important, car l'usage de la voiture augmente encore aujourd'hui en France, et domine largement la mobilité des personnes. 60 % de tous les kilomètres parcourus par les Français le sont en voiture individuelle.

... nous serons habitués à covoiturer.

-3

Convaincre 1 Français sur 5 de covoiturer deux fois par semaine pour aller au travail

- L'État renforce le plan Covoiturage existant (mesures de fiscalité autour du Forfait Mobilités Durables, primes aux tarifs différenciés, voies réservées, primes...).
- Les entreprises prennent les déplacements domicile-travail réalisés en covoiturage, dans le cadre du Forfait Mobilités Durables, et, pour les gros réserves, primes...).
- Les citoyens utilisent le covoiturage, en tant que conducteur ou passager, et s'engagent collectivement localement pour le développer (entre voisins, collègues).

C'est important, car 70 % des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture, la plupart du temps, seul.

... nous monterons à bord de bus et de cars décarbonés.

+1

Remplacer les motorisations diesel par des moteurs décarbonés, dont 15 % de bus et cars électriques d'ici 2030

- L'État soutient l'électrification des cars et planifie le déploiement des bornes de recharge aux dépôts et en itinérance pour anticiper les travaux de renforcement du réseau d'électricité.
- Les entreprises développent une filière industrielle, compétitive et à l'autonomie croissante, de bus et cars décarbonés (GNV voire hydrogène pour les longues distances).
- Les collectivités locales électrifient et décarbonent leurs flottes de bus et de cars, et soutiennent le déploiement de bornes de recharge.
- Les citoyens utilisent des bus et cars décarbonés pour leurs déplacements.

C'est important, car plus 1 véhicule sur 4 s'appuie aujourd'hui sur des motorisations diesel. Or, nous devons créer les bonnes conditions pour permettre à 4 millions d'automobilistes de choisir le bus ou le car express pour leurs trajets du quotidien.

... nous privilégierons les transports en commun à la voiture.

-5

Permettre à 3 millions d'automobilistes de se reporter au quotidien vers les transports en commun

- L'État, avec les collectivités territoriales, met en place un plan pour le ferroviaire dont les Services Express Régionaux Métropolitains (SERM) font partie. L'État soutient les collectivités locales, en charge de la mobilité au plus près de chacun, grâce à un fonds de soutien.
- Les collectivités locales investissent dans le développement de nouvelles offres et infrastructures de transport (cars express, tram, service à la demande, partage de la voirie, intermodalité).
- Les entreprises œuvrent à rendre leurs bureaux à proximité des nœuds de transport en commun, et favorisent la mise en place du Forfait Mobilités Durables.
- Les citoyens utilisent les transports en commun pour les trajets quotidiens, dès que cela est possible.

C'est important, car près d'un tiers de nos émissions de CO₂ sont liées aux transports et notamment à l'usage de la voiture individuelle.

... nous roulerons davantage en véhicules électriques.

+11

Multiplier par 10 le nombre de véhicules électriques en circulation, pour qu'ils représentent 15 % du parc automobile en 2030

- L'État renforce les aides à l'achat et lance une offre de leasing pour les ménages à faibles revenus. Il co-investit pour le déploiement des bornes de recharge sur tout le territoire.
- Les entreprises électrifient leur flotte et, pour les constructeurs automobiles, renforcent leurs efforts pour produire des véhicules électriques plus petits, plus légers et plus sobres.
- Les citoyens achètent davantage de véhicules électriques et installent des infrastructures de recharge à leur domicile.
- Les collectivités locales renforcent leurs efforts en faveur de l'installation de bornes de recharge et favorisent les usages de véhicules électriques (stationnement et voies réservées...).

C'est important, car l'empreinte carbone d'un véhicule électrique, fabriqué en Union Européenne, est 2,5 fois moins importante que celle d'un véhicule thermique.

... nous aurons recours aux biocarburants.

-2

Double la part d'incorporation de biocarburants dans les carburants d'origine fossile (passer de 5 à 12 %)

- L'État acte les paramètres d'incorporation de biocarburant dans les carburants fossiles et contrôle la conformité. Il accompagne les acteurs privés et soutient le financement de l'installation des premières usines.
- Les entreprises créent des filières de fabrication de biocarburants en France (voile éthanol EMAG et HVO), et réalisent un retrofit sur une partie de leur flotte pour passer au bioéthanol.
- Les collectivités locales apportent un complément d'aide au retrofit.
- Les citoyens peuvent procéder à un retrofit sur leurs véhicules thermiques, et discuter de leur choix autour d'eux.

C'est important, car les biocarburants permettent de sortir de la dépendance aux importations d'énergies fossiles et contribuent à la sobriété des véhicules.

... nous ferons plus de trajets en vélo.

-5

Parcourir en vélo quatre fois plus de trajets

- L'État se mobilise pour accroître le développement des pistes cyclables sécurisées entre 2023 et 2027. L'État développe un Plan Vélo Marche prime à l'achat, ainsi que des mesures d'acculturation.
- Les collectivités locales installent des voies cyclables et des infrastructures de stationnement pour vélos. Elles aident à l'achat de vélos, soutiennent et accompagnent la filière vente et réparation vélos.
- Les entreprises se dotent d'une flotte de vélos de fonction.
- Les citoyens s'équipent : achat ou réparation d'un vélo, équipements de sécurité, grâce aux aides à l'acquisition, notamment pour les plus modestes. Ils se forment pour avoir une pratique sereine.

C'est important, car seulement 5 % des trajets domicile-travail de moins de 5 km sont effectués à vélo, contre 60 % en voiture.

... nous aurons un avion bas-carbone.

-6

Contenir la hausse du trafic et réduire l'empreinte carbone des moteurs

- L'État renforce les clauses environnementales dans les accords de droit de trafic avec les pays tiers et accélère les projets à l'étude pour amorcer une filière nationale de carburants durables. L'État précise aussi des mesures d'encadrement des déplacements professionnels en avion.
- Les entreprises renforcent l'affichage environnemental et donnent à voir les impacts des vols aux usagers. Elles renouvellent les flottes actuelles par des avions plus performants.
- Les citoyens limitent leurs usages de l'avion en privilégiant d'autres modes de déplacement.

C'est important, car le transport aérien, intérieur et international, représente 4,4 % des émissions de gaz à effet de serre françaises.

Entreprises, collectivités locales, citoyens, pouvoirs publics : il appartient à chacun de se saisir de ces leviers d'actions à la hauteur de ses moyens et de ses compétences.
Pour vous engager dans la voie de la planification écologique : info.gouv.fr/france-nation-verte